

Année 2024



## **Demande d'occupation du domaine public pour une terrasse annuelle**

Plusieurs lois et arrêtés municipaux encadrent l'occupation du domaine public par une personne privée :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-24, L 2212-1 et suivants.
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2122-1 à L 2122-4, L 2125-1, L 2125-3, L 2125-4.
- Vu le Code de la Santé Publique section 3 relatif aux bruits de voisinage.
- Vu la Loi du 11 février 2005 en faveur des personnes en situation de handicap.
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 relatif aux bruits de voisinage.
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 relatif aux horaires de fermeture des débits de boissons.
- Vu l'arrêté portant règlement général sur l'occupation du domaine public, terrasse- étalage- objet divers sur le domaine public en lien avec une activité commerciale sédentaire.

### **Les demandes de terrasses annuelles doivent être effectuées tous les ans.**

Pour les terrasses (tables, chaises et parasol principalement) : l'autorisation est valable annuellement, du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

La demande est à retourner à l'attention de Mme Lydie CANDÉ Régisseur-Placier

Régisseur-Placier

Les Halles

16100 COGNAC

ou par Mail : [lydie.cande@ville-cognac.fr](mailto:lydie.cande@ville-cognac.fr) / [commerce@ville-cognac.fr](mailto:commerce@ville-cognac.fr)

**Avant le 15 mars 2024**

## I- Renseignements concernant l'établissement

**Nom de l'établissement :** .....  
Numéro inscription registre du commerce de moins de 3 mois : .....  
Adresse : .....  
N° de téléphone : ..... E-mail : .....

Si c'est votre 1<sup>re</sup> demande de terrasse en 2024, merci de compléter les renseignements ci-dessous.  
Autrement, veuillez aller directement à la rubrique III.

## II-Demande

**Type d'établissement :** .....

### Activité exercée : avec ou sans restauration

#### Propriétaire du fonds de commerce

Nom et Prénom ou Nom de la Société : .....  
Adresse du domicile : .....  
N° de téléphone : ..... Émail : .....

#### Gérant ou Exploitant

Nom et Prénom : .....  
Adresse du domicile : .....  
N° de téléphone : ..... Émail : .....

#### Propriétaire des murs

Nom et Prénom ou Nom de la Société : .....  
Adresse du domicile : .....  
N° de téléphone : ..... Émail : .....

#### Personne en charge d'acquitter la redevance

Nom et Prénom : ..... en qualité de .....

## III -Terrasse

### Je sollicite pour l'année 2024

- **une terrasse annuelle du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :**

**Ouverte :**

**Surface :**

**Adresse :**

**Fermée :**

**Surface :**

**Adresse :**

\* Fournir attestation de bon montage et liaison au sol.

- **Une terrasse mensuelle sur platelage**

**Surface :**

**Mois souhaités :**

- Terrasse mensuelle du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Surface :

Date souhaitée :

À titre d'information, les tarifs 2024 sont :

<b>TERRASSES ANNUELLES</b>	
<u>Terrasses non fermées (tables et chaises devant les établissements)</u>	
Place François 1 <sup>er</sup> le m <sup>2</sup>	<b>35,00 €</b>
Secteurs piétons et centre-ville le m <sup>2</sup>	<b>17,00 €</b>
Autres secteurs le m <sup>2</sup>	<b>10,50 €</b>
<u>Terrasses fermées</u>	
Tous secteurs le m <sup>2</sup>	<b>48,50 €</b>

<b>TERRASSES MENSUELLES SUR PLATELAGE (tarif au m<sup>2</sup>/mois)</b>	
Tous secteurs	<b>2,00 €</b>

<b>TERRASSES MENSUELLES DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE</b>	
Tous secteurs (fin le 31 août pour la rue du 14 juillet) le m <sup>2</sup>	<b>3,00 €</b>

#### IV- Demande d'installation d'éléments

Tous les éléments placés dans l'emprise de la terrasse doivent être mentionnés, car ils sont soumis à autorisation, conformément au règlement général sur l'occupation du domaine public de la Ville de Cognac.

	Nombre	Couleur	Matériaux	Dimension	Mode d'installation	Mode de fixation au sol
<b>Tables</b>						
<b>Chaises</b>						
<b>Parasol</b>						
<b>Parasol sur portique</b>						
<b>Joue, paroi latérale, brise vue</b>						
<b>Store</b>						
<b>Jardinière</b>						
<b>Écran</b>						
<b>Porte-menu</b>						
<b>Appareil d'éclairage *</b>						
<b>Appareil de chauffage *</b>						
<b>Brumisateur *</b>						

**\* Pour tout équipement avec alimentation électrique ou fonctionnant au gaz, fournir un certificat de conformité et de vérification périodique par un organisme agréé.**

**Surface :**

**Mois souhaités :**

**Ce document fera l'objet d'une instruction et ne vaut en aucun cas acceptation.**

**Le document valant autorisation est l'arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public.**

**V- Pièces à fournir, chaque année :**

- ◆ Attestation d'assurance responsabilité professionnelle.
- ◆ Extrait KBIS.

**Dans le cas d'une première demande ou modification de la terrasse par rapport à la demande précédente, en plus des 2 documents précités :**

- ◆ Une photo de la façade de l'établissement existant.
- ◆ Un croquis du projet de la terrasse sollicitée (avec dimensions).
- ◆ Certificat(s) de conformité si besoin.

**VI- Modalités**

- ◆ Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- ◆ Toute terrasse demandée et accordée est due.
- ◆ Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.
- ◆ Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
- ◆ Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.
- ◆ La longueur de la terrasse ne doit pas excéder la longueur de la façade de l'établissement. L'emprise de la terrasse sera délimitée sauf cas particuliers liés à la configuration de l'espace.
- ◆ Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement (journalière) hors terrasse équipé en platelage bois.
- ◆ Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse ouverte.
- ◆ Aucune structure ou mobilier ne doit sortir du périmètre de terrasse autorisé.
- ◆ Votre terrasse devra être entretenue quotidiennement.
- ◆ Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique.

**VII- Engagement**

Je soussigné·e, Madame, Monsieur ..... agissant en qualité de propriétaire ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public une terrasse et déclare :

- ◆ Avoir fourni tous les documents demandés.
- ◆ Les informations renseignées ci-dessus conformes à l'installation.
- ◆ Avoir pris connaissance du règlement général sur l'occupation du domaine public et m'engage ainsi à le respecter.

Fait à ....., le.....

Signature :

Pour toute précision, merci de vous adresser à Mme Lydie CANDÉ, régisseur placier :  
E-mail : [lydie.cande@ville-cognac.fr](mailto:lydie.cande@ville-cognac.fr) / Tél : 06 79 10 57 18  
Régisseur-Placier  
les Halles  
16100 COGNAC

Les données collectées seront traitées de manière confidentielle.  
Dans le cadre de l'application de la loi du 25 mai 2018, en soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées afin de permettre la création de documents administratifs (type tableaux) facilitant le traitement des demandes individuelles et collectives des établissements de débits de boissons.